

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 78

présenté par

M. Dive, M. Cordier, Mme Corneloup, Mme Sylvie Bonnet, M. Jean-Pierre Vigier, Mme Minard,
M. Bourgeaux, M. Descoeur, M. Rolland, M. Breton, M. Brigand, Mme Dalloz et M. Ray

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 45, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
